

15 def.

PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE

A R R E T E

portant inscription de certaines parties de l'ancienne abbaye de la Pelice à CHERREAU (Sarthe) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Le Préfet, Commissaire de la République de la Région des Pays de la Loire,

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région des Pays de la Loire entendue, en sa séance du 5 mars 1986 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'abbaye de la Pelice présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable sa préservation en raison des références archéologiques précises de cet ensemble monastique détruit au milieu du XVIIIe siècle ainsi que de l'authenticité du logis abbatial reconstruit en 1778 ;

A R R E T E

Article 1er. Est inscrite sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques l'ancienne abbaye de la Pelice à CHERREAU (Sarthe), à savoir :

- le logis abbatial

- l'emprise archéologique des bâtiments médiévaux

situés respectivement sur les parcelles n°32 d'une contenance de 22 a 86 ca et n°29 d'une contenance de 10 ha 28 a 66 ca, le tout figurant au cadastre section A. La présente décision ne concerne qu'une superficie de 3750 m² à prendre dans la parcelle n°29. L'ensemble appartient à la Société Civile Immobilière de la Pelice constituée les 24 et 31 juillet 1961 par acte passé devant Maître Jean Vannier, Notaire à LA FERTE-BERNARD (Sarthe) et publié au Bureau des Hypothèques de Mamers (Sarthe) le 22 septembre 1961, volume 1334 n°10 ; cette société a son siège au 4 rue de l'Albonie à PARIS (16^{ème}) et pour représentant responsable M. Alain d'AILLIERES, Gérant, demeurant 4 rue de l'Albonie à PARIS (16^{ème})

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à NANTES, le - 3 JUIN 1986

J. Chevance

Jean CHEVANCE

Ass			Dépôt n° 2238 Publié au Bureau des Hypothèques de MAMERS le 11 JUIN 1986 Vol 3531 n° 3 Recu cinquante francs en débet le 03/06/86
Dép.			
Ins			
Pub.	50	00	
TOTAL	50	00	

J. Chevance

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES
Rue aux Cordiers
72600 MAMERS
Téléphone: 43.97.61.38
CCP NANTES 8013 65 Y